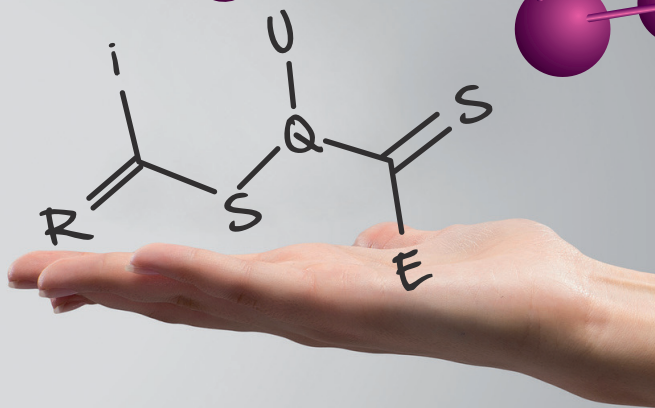


EDITION EMPLOYEURS

# LES RISQUES CHIMIQUES



**SUD LOIRE SANTÉ  
AU TRAVAIL**

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS : PRÉVENTION, CONSEILS, ACTIONS

# L'ÉTIQUETTE

Sur l'emballage de tout produit chimique dangereux figure une étiquette. Le danger est repéré par un pictogramme associé à une ou plusieurs mentions de danger.

**Nom du produit** : FONGICID

**Pictogramme** :

**Mention d'avertissement** : **DANGER**

**Mention de danger** : Nocif par inhalation et par ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Possibilité d'effets irréversibles.

**Conseils de prudence** : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

**Coordonnées du fabricant** : Fabriqué par :  
Xxxxxx xxxx xx xxxx  
Adresse :  
Xxxxxx xxxx xx xxxx  
Tél. 00 00 00 00 00

# REPÉRAGE DES CMR

**Cancérogène** : Provoque un cancer ou augmente sa fréquence  
**Mutagène** : Produit des défauts génétiques ou en augmente la fréquence  
**Reprotoxique** : Toxique pour la reproduction : fait baisser la fertilité, augmente le risque de fausse couche ou provoque des malformations à la naissance



## Catégories 1A & 1B

Mentions de danger :

- **H340**  
Peut induire des anomalies génétiques
- **H350**  
Peut provoquer le cancer
- **H360**  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Mention d'avertissement : "Danger"

## Catégorie 2

Mentions de danger :

- **H341**  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- **H351**  
Susceptible de provoquer le cancer
- **H361**  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Mention d'avertissement : "Attention"

# LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

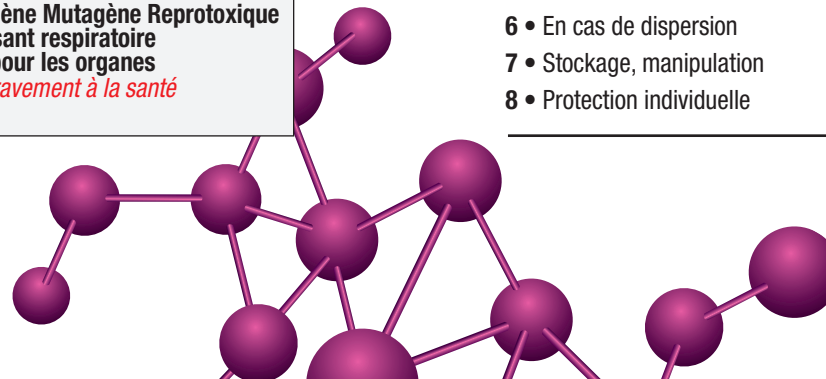
C'est la source d'information essentielle sur les produits chimiques dangereux à usage industriel.

Elle est fournie par les **fabricants ou vendeurs** à l'entreprise utilisatrice. Elle doit être transmise par le chef d'établissement **au médecin du travail**. Elle indique la composition et les risques du produit.

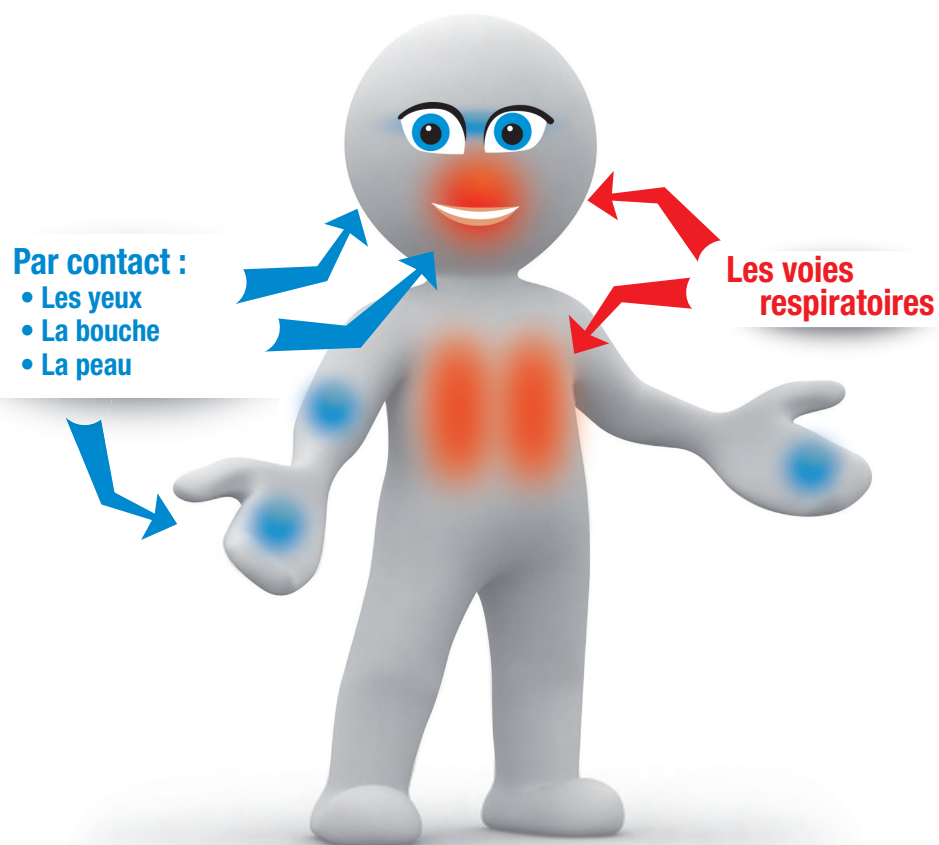
La FDS contient 16 rubriques :

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1 • Identification du produit  | 9 • Propriétés physico-chimiques    |
| 2 • Identification des dangers | 10 • Stabilité, réactivité          |
| 3 • Composition                | 11 • Informations toxicologiques    |
| 4 • Premiers secours           | 12 • Informations écotoxicologiques |
| 5 • Lutte contre l'incendie    | 13 • Élimination des déchets        |
| 6 • En cas de dispersion       | 14 • Transport                      |
| 7 • Stockage, manipulation     | 15 • Informations réglementaires    |
| 8 • Protection individuelle    | 16 • Informations santé, sécurité   |

- Explosif** (SGH01): *J'explose*
- Inflammable** (SGH02): *Je flambe*
- Comburant** (SGH03): *Je fais flamber*
- Gaz sous pression** (SGH04): *Je suis sous pression*
- Corrosif** (SGH05): *Je ronge*
- Mortel toxique** (SGH06): *Je tue*
- Nocif irritant sensibilisant cutané** (SGH07): *J'altère la santé ou la couche d'ozone*
- Cancérogène Mutagène Reprotoxique Sensibilisant respiratoire Toxique pour les organes** (SGH08): *Je nuis gravement à la santé*
- Dangereux pour l'environnement** (SGH09): *Je pollue*



## LES DIFFÉRENTES VOIES D'EXPOSITION



### Code du travail - Article R4412-5

“L'employeur évalue les risques encourus pour la santé et la sécurité des travailleurs pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Cette évaluation est renouvelée périodiquement, notamment à l'occasion de toute modification importante des conditions pouvant affecter la santé ou la sécurité des travailleurs.”

## RÈGLES D'HYGIÈNE AU POSTE DE TRAVAIL



### VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI

- Avoir une tenue de travail adaptée.
- Ne pas les mettre en contact avec les vêtements de ville.
- Ne pas les ramener à la maison.
- Ne pas mettre de chiffons imbibés dans les poches.
- Utiliser les moyens de protection adaptés.



### HYGIENE

- Se laver systématiquement les mains (eau + savon) :
  - Après avoir manipulé un produit chimique
  - Avant les pauses et les repas
  - En fin de poste de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer sur son poste de travail.
- Se doucher sur le lieu de travail si nécessaire.



## RÈGLES D'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES



### LES BONNES PRATIQUES

- Lire attentivement les étiquettes.
- Etiqueter tous les conditionnements.
- Ne jamais utiliser d'emballage alimentaire.
- Ne jamais mélanger des produits ensemble sans les connaître.
- Fermer hermétiquement les emballages contenant des produits ou des chiffons imbibés de produit.
- Pour les poudres / fibres, nettoyer par aspiration spécifique ou par voie humide. (Ne pas utiliser le balai et la soufflette)
- Se rapprocher rapidement de votre médecin du travail en cas de grossesse.



# EPI : LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Ils sont strictement personnels et doivent être régulièrement entretenus. Lunettes / visière, tablier, vêtements (veste, pantalon, combinaison,...), Chaussures / Bottes.



## LA PROTECTION RESPIRATOIRE

- Porter des **masques adaptés** au produit et à l'activité :
  - Poussières/aérosols liquides : **P1 / P2 / P3**
  - Gaz, vapeurs, aérosols : **Masques à cartouche, Masques avec filtre : A, AX, B, E, K, ...**
  - Autres types : **Masque à ventilation assistée, masques isolants**
- **Bien positionner** le masque sur le visage. Une barbe diminue l'efficacité des masques.
- Stocker le masque dans une **pochette étanche à l'abri de toute pollution**
- Changer les filtres **régulièrement**



## LA PEAU, LES GANTS

Porter des **gants adaptés au produit et à l'activité** (vinyle, nitrile, néoprène, à manchettes,...)

Vérifier les pictogrammes sur les gants :



Protection spécifique contre les risques chimiques, en cas de **contact prolongé**.



Protection générale contre les risques chimiques, convient pour **les éclaboussures**.



## LES YEUX, LES LUNETTES, LES MASQUES

Porter un équipement adapté au produit et à l'activité

## LE STOCKAGE

- **Limitier l'accès au stockage** des produits aux seules personnes formées et autorisées
- **Posséder la FDS** de chaque produit stocké
- Tenir à jour **un état des stocks**
- Respecter **les dates de péremption** des produits et mettre en place une procédure d'élimination des produits périmés et inutilisés
- **Interdire l'encombrement** des voies d'accès des issues et équipements de secours
- Disposer dans le local de stockage d'**un produit absorbant** approprié aux produits stockés
- Pour prévenir les dispersions accidentelles, **des bacs de rétention adaptés** (volume et matière) doivent être prévus par catégorie de produit
- Le local doit être considéré comme un local à pollution spécifique et doit être **suffisamment ventilé**
- **Local/armoire ventilé(e)** pour les produits inflammables
- Les produits toxiques doivent être **sous clé**
- Prévoir les moyens adaptés de **lutte contre incendie**



### Séparation des produits incompatibles/réactions dangereuses :

Certains produits peuvent réagir les uns avec les autres, provoquant parfois des explosions, des émissions de gaz dangereux,...

**Ces produits incompatibles doivent être séparés physiquement.**



**COMPATIBLES :** Les produits compatibles peuvent être stockés ensemble. 1 seul et même bac de rétention peut être utilisé.



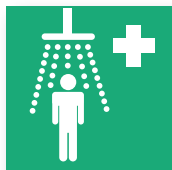
**INCOMPATIBLES :** Les produits incompatibles ne peuvent pas être stockés ensemble. Risques de réactions chimiques dangereuses ! Des bacs de rétention distincts doivent être utilisés.



**COMPATIBLES SOUS CONDITIONS PARTICULIÈRES :** Les produits ne peuvent être stockés ensemble que sous certaines conditions.

	●	■	■	■	■	■	■	■	■
	■	+	■	■	■	■	+	■	■
	■	■	+	■	■	■	●	■	■
	■	■	■	+	■	■	■	■	■
	■	■	■	■	●	■	●	●	■
	■	■	■	■	■	+	●	●	●
	■	+	●	■	●	●	+	+	+
	■	■	■	■	●	●	+	+	+
	■	■	■	■	■	●	+	+	+

# SITUATION D'URGENCE



- Définir et rédiger une procédure :  
**Qui, doit faire Quoi, Comment ?**
- Douche et rince œil de sécurité :  
**A proximité et opérationnels**

## En cas de contact avec :

- **La peau :**

Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé,  
se laver abondamment à l'eau (pendant 15 mn).

- **Les yeux :**

Laver immédiatement et abondamment (pendant 15 mn) à l'eau  
et consulter un ophtalmologue au moindre doute.

## En cas d'accident grave :

Contactez immédiatement les secours et/ou le centre anti-poison.

**15**

**18**

**112**

**N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER  
VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL  
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.**



**SUD LOIRE SANTÉ  
AU TRAVAIL**

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS : PRÉVENTION, CONSEILS, ACTIONS

[www.slst.fr](http://www.slst.fr)